

# Aide régionale au permis de conduire

## CHARTRE PARTENARIALE

### Région Hauts-de-France - Écoles de conduite

*L'obtention du permis de conduire constitue un atout incontestable pour les jeunes qui vont travailler.*

*La priorité régionale étant de favoriser l'emploi, le Conseil régional a souhaité proposer aux jeunes de 18 à 30 ans une nouvelle politique facilitant leur mobilité et leur insertion sur le marché du travail.*

*Les élus régionaux ont donc décidé de voter la création de l'aide au permis de conduire B. Cette aide prendra la forme d'un prêt allant jusqu'à 1 000 €, sans intérêt et sous condition de ressources. Celui-ci sera accordé à tous les jeunes de la Région Hauts-de-France qui souhaitent s'insérer à court terme dans le monde du travail, notamment ceux en dernière année d'une formation.*

**La Région Hauts-de-France a également décidé de s'engager dans un partenariat avec les écoles de conduite afin de créer un dispositif attractif pour les jeunes et souple pour les écoles de conduite**

Les grands principes de ce partenariat sont :

- La qualité de l'information,
- La qualité du contrat,
- La qualité de la formation,
- La maîtrise du coût du permis.

## 1. LA QUALITÉ DE L'INFORMATION

**Afin que le futur élève puisse appréhender au mieux les enjeux de la formation qui lui sera dispensée, l'école de conduite s'engage à :**

- Délivrer une information claire sur ses prestations (organisation, tarifs, horaires des formations théoriques et pratiques),
- Fournir une documentation détaillée exposant les enjeux de la formation au permis de conduire, son déroulement et les conditions de passage des examens,
- Expliquer en détail le parcours d'apprentissage du permis de conduire catégorie B,
- Informer le futur élève de l'obligation de réaliser sa formation théorique dans un délai maximum de 6 mois,
- Mettre à disposition des jeunes, en libre accès, les flyers et les documents de présentation du dispositif.

# GÉNÉRATION

# #HDF

[www.generation.hautsdefrance.fr](http://www.generation.hautsdefrance.fr)

Retrouvons-nous sur



Région  
Hauts-de-France

## 2. LA QUALITÉ DU CONTRAT

**Afin d'assurer au jeune la qualité de son centre de formation, la Région incite les écoles de conduite à :**

- Avoir, de préférence, souscrit à un dispositif de garantie financière,
- Adhérer ou s'engager dans une démarche de labélisation dans le cadre du nouveau "label qualité de formation au sein des écoles de conduite".

**Afin d'assurer le bon déroulement de la formation du futur élève, l'école de conduite s'engage à :**

- Effectuer une séance d'évaluation de l'élève préalablement à la souscription du contrat,
- Soumettre à l'élève une proposition détaillée et chiffrée de la formation, faisant apparaître le contenu de l'offre sur la base de l'évaluation préalable, et les coûts unitaires de chaque prestation complémentaire,
- Programmer l'ensemble des séquences de formation théoriques et pratiques à l'issue de l'évaluation préalable, y compris la date prévisionnelle de passage du permis et fournir un calendrier de formation,
- Proposer des prestations ne dépassant pas le tarif figurant à l'affichage réglementaire,
- Élaborer, en concertation avec l'élève, un plan de financement de la formation, complet et réaliste.

## 3. LA QUALITÉ DE LA FORMATION

**Afin que l'élève puisse bénéficier d'une formation de qualité conforme aux objectifs de sécurité routière, l'école de conduite s'engage à :**

- Dispenser des cours théoriques exposant les grands thèmes de la sécurité routière (prévention des risques liés à l'alcool et aux produits stupéfiants, à la vitesse, au défaut de port de la ceinture de sécurité...),
- Utiliser systématiquement le livret d'apprentissage comme outil de dialogue entre l'élève et l'enseignant,
- Faire accompagner l'élève par un enseignant à chaque présentation à l'examen pratique,
- Engager les démarches nécessaires pour proposer une formation continue aux enseignants,
- Établir un suivi de satisfaction des élèves.

# GÉNÉRATION #HDF

[www.generation.hautsdefrance.fr](http://www.generation.hautsdefrance.fr)

Retrouvons-nous sur



Région  
Hauts-de-France

## 4. LA MAÎTRISE DU COÛT DU PERMIS

La Région Hauts-de-France souhaite s'assurer que l'aide au permis n'entraîne pas une inflation des prix du permis de conduire.

En accord avec les écoles de conduite, la Région souhaite garantir un socle de base permettant de couvrir l'ensemble des prestations estimées comme indispensables à la bonne qualité de la formation.

**Ce socle de base, ne devant pas dépasser 1 000 €, comprend :**

- Une formation théorique encadrée, comprenant 4 séquences en présentiel, QCM et une édition du code
- Une formation pratique (20h)
- Les frais administratifs induits (estimation 1h30 à 2h)
- Les frais annexes : pochette pédagogique, connexion internet 3 mois pour le code
- L'inscription du candidat aux épreuves par l'auto-école

**Ne sont pas intégrés dans ce forfait :**

- L'heure d'évaluation
- Les frais d'inscription au code

Il est par ailleurs précisé que le coût de l'heure supplémentaire ne pourra pas dépasser le coût de l'heure affichée par l'école.

**Pour contacter la Région Hauts-de-France**

Région Hauts-de-France  
151 avenue du Président Hoover  
59555 LILLE Cedex

**0 800 026 080** Service & appel gratuits

[aideaupermis@hautsdefrance.fr](mailto:aideaupermis@hautsdefrance.fr)

# GÉNÉRATION #HDF

[www.generation.hautsdefrance.fr](http://www.generation.hautsdefrance.fr)

Retrouvons-nous sur



Région  
Hauts-de-France